

Commune de SAINTE COLOMBE

116 RUE DU RIVET

05700 SAINTE-COLOMBE



PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2024

21 heures 15 - en mairie annexe

L'an deux mil vingt-quatre, le dix juillet, à vingt-une heures quinze minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie annexe des Bégües, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUX, Maire.

Présents

Elus : Messieurs René ALMERAS, Bernard COSSU, Éric GERNEZ, Jean-Pierre ROUX, Adriano TAVERNA Absent et excusé : David OLIVE

Secrétaire de séance : Monsieur Éric GERNEZ

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si un adjoint ou conseiller municipal peut entrer en conflit d'intérêts avec les sujets traités. Après consultation, les membres présents indiquent ne pas être concernés personnellement par l'ordre du jour.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme Monsieur Éric GERNEZ, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 21 heures 15 il procède à l'appel nominal des Conseillers, Le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour prévu :

1. Approbation procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 08/04/2024
2. Réalisation d'un emprunt auprès du C.R.C.A. pour le financement des travaux d'enfouissement
3. Sécurisation de la traversée du Hameau des Bégües : présentation note d'aide à la décision de l'Ingénierie Territoriales des Hautes-Alpes et redéfinition des limites d'agglomération

4. Adoption du Rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) sur l'évaluation des charges transférées au titre de l'exercice 2024
5. Désignation correspondant « incendie et secours » et « défense »
6. Proposition coupes ONF – 2026
7. Proposition convention avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes
8. Soutien du Conseil municipal à la motion de l'Association des Maires Ruraux des Hautes-Alpes en faveur de l'abrogation du caractère obligatoire du transfert de la compétence Eau et Assainissement.
9. Etude du renouvellement du contrat d'assurance pour la commune
10. Dossier zones d'accélération des Energies Renouvelables (définition des zones)
11. Questions diverses

Approbation dernier compte rendu du 08/04/2024

Monsieur le Maire demande si certains membres ont des observations à formuler concernant le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 08/04/2024. A l'unanimité des présents, le conseil municipal valide le compte rendu ainsi que les délibérations y afférentes.

Réalisation d'un emprunt auprès du C.R.C.A. pour le financement des travaux d'enfouissement

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'enfouissement qui ont eu sur le Hameau des Bégües ce printemps 2024. Il rappelle la délibération en date du 6 avril 2022 qui validait ces travaux et indique que lors du vote du budget principal 2024 de la commune, il a été acté de prévoir la réalisation d'un prêt bancaire pour le paiement de ces travaux.

Considérant que par sa délibération du 06/04/2022 le Conseil municipal a décidé la réalisation du projet relatif à l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques,

Après avoir pris connaissance des différentes offres de prêt, le Conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à réaliser auprès de la **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE** un emprunt d'un montant de : **60 000.00 €** et autorise le Maire à signer le contrat dans les termes suivants :

Montant du capital emprunté : 60 000,00 €

Durée de l'amortissement : 15 ans

Taux d'intérêt : 4,09 %

Frais de dossier : 0,15 % du montant emprunté (90€)

Profil amortissement : échéances constantes trimestrielles

Annuité : 5371.48 €

Sécurisation de la traversée du Hameau des Bégües : présentation note d'aide à la décision de l'Ingénierie Territoriales des Hautes-Alpes et redéfinition des limites d'agglomération

Monsieur le Maire expose les propositions des services de la D.D.T. suite à la note d'aide à la décision rédigée par IT 05 : installation d'une écluse en entrant sur la commune en venant d'Orpierre entre le panneau « Les Bégües » et les containers à ordures. Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité cette proposition et charge IT05 de cette installation.

Adoption du Rapport de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) sur l'évaluation des charges transférées au titre de l'exercice 2024

Le Maire rappelle que la mission de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) instaurée par délibération du conseil communautaire en date du 29 juillet 2020 est de procéder à l'évaluation des charges transférées à la CCSB ou restituées aux communes consécutivement aux transferts et retours de compétences.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, la CLECT s'est réunie le 31 mai 2024 afin de valoriser les charges correspondantes :

- au transfert à la CCSB des sites d'escalade suivants :
 - du site d'escalade de Taillefer (commune de Savournonj)
 - des via ferrata de la Grande Fistoire et des Ammonites (commune du Caire)
- Au retour à la commune de Sigottier du site d'escalade de Sigottier

Le Maire donne lecture du rapport de la CLECT et invite le conseil municipal à approuver ledit rapport, qui présente la méthode de calcul retenue, conforme au Code Général des Impôts, pour l'évaluation des charges transférées impactant le montant de l'attribution de compensation 2024.

Vu la délibération du conseil communautaire n°171.22 du 12 décembre 2022 avec effet au 1^{er} janvier 2023 ajoutant une nouvelle composante à la définition de l'intérêt communautaire se rapportant aux équipements sportifs, en y incluant en accord avec les maires des communes concernées « l'aménagement, le développement et l'entretien des sites d'escalade » suivants :

- Site de Châteauneuf de Chabre (commune de Val Buëch Méouge)
- Site du Bec de l'Aigle (commune de Savournon)
- Site de Sigottier (commune de Sigottier)
- Site du Villard (commune de Ventavon)

Vu la délibération du conseil communautaire n°171.22 du 11 décembre 2023 avec effet au 1^{er} janvier 2024

- ajoutant le site de Taillefer (commune de Savournon) à la liste des sites d'escalade d'intérêt communautaire ;
- précisant que les sites transférés comprennent les parkings dédiés (le cas échéant) et les voies d'accès pédestre ;
- retirant le site de Sigottier de la liste des sites d'escalade d'intérêt communautaire à la demande de la commune de Sigottier ;
- ajoutant une nouvelle composante à la définition de l'intérêt communautaire se rapportant aux équipements sportifs, en y incluant la gestion, l'aménagement, le développement et l'entretien des via ferrata du Caire (la Grande Fistoire et les Ammonites), y compris les voies d'accès pédestre dédiées ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu le rapport 2024 de la CLECT issu de la réunion du 31 mai 2024 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- d'approuver le rapport 2024 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, qui valorise les charges correspondant au transfert à la CCSB de l'aménagement, du développement et de l'entretien du site d'escalade de Taillefer (commune de Savournon), au retour à la commune de Sigottier du site d'escalade de Sigottier et au transfert à la CCSB de la gestion, l'aménagement, le développement et l'entretien des via ferrata du Caire (la Grande Fistoire et les Ammonites) ;
- de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Désignation correspondant « incendie et secours » et « défense »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture des Hautes-Alpes concernant la mise à jour des correspondants communaux « incendie et secours ». Il rappelle par ailleurs, qu'il convient également suite à la démission de Allan BOIRIVEAU de désigner un correspondant défense. Après délibération et l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer : Monsieur René ALMERAS correspondant « incendie-secours » et correspondant « défense »

Proposition coupes ONF – 2025

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'O.N.F. (Agence Territoriale de Gap) qui porte à connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'assiette de l'année 2025. Il expose le projet de charger une entreprise de bucheronnage de procéder aux coupes moyennant une répartition du bois à 50 % pour le bucheron et 50 % pour la commune. La part communale sera acheminée par le bucheron en 2 mètres de longueur sur le parking du chef-lieu. La commune définira ensuite le mode d'attribution aux habitants

Proposition convention avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

Monsieur le Maire informe que conformément au décret n°2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1^{er} mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité. Ainsi le centre de gestion des Hautes-Alpes propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention. Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide les termes de la convention et charge Monsieur le Maire de la signer et d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

Soutien du Conseil municipal à la motion de l'Association des Maires Ruraux des Hautes-Alpes en faveur de l'abrogation du caractère obligatoire du transfert de la compétence Eau et Assainissement

Monsieur le Maire donne lecture de la motion que l'Association des Maires Ruraux des Hautes-Alpes a prise pour l'abrogation du caractère obligatoire du transfert de la compétence eau et assainissement. Il propose de délibérer afin de soutenir cette motion et de prendre également une délibération contre le transfert de la compétence eau et assainissement. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité apporte son soutien à cette motion.

Etude du renouvellement du contrat d'assurance pour la commune

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour l'année 2024, le contrat d'assurance concernant les biens, matériels et protection des élus, de la commune a été révisé.

Il donne lecture des différentes propositions et informe des échanges qu'il a pu avoir concernant les garanties.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide le choix pour la garantie « Option 4 » pour un montant annuel de 2 125.84 € Euros de la Compagnie SMACL ASSURANCES et

autorise le Maire à signer le nouveau contrat et effectuer toutes les formalités nécessaires au traitement de ce dossier

Dossier zones d'accélération des Energies Renouvelables (définition des zones)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services de la Préfecture des Hautes-Alpes recensent les potentielles zones d'accélération des énergies renouvelables relatives à la loi 2023 – 175 du 10 mars 2023.

Monsieur le Maire rappelle les échanges déjà eu en conseil municipal il rappelle également la concertation effectuée auprès des habitants de la commune en réunion publique avec ENERCOOP ; Monsieur le Maire propose d'établir le tableau des zones potentielles pour avis de la Préfecture des Hautes-Alpes, la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch et le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales.

Concernant la Commune de Sainte-Colombe, les zones retenues pour les installations photovoltaïques sont les parcelles : A347 – A350 – A351 et A361

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** la proposition d'implantation comme formulée sur le tableau en pièce jointe,
- **Autorise** Monsieur le Maire à transmettre ces informations aux services de la Préfecture des Hautes-Alpes.

Questions diverses :

- Logements communaux : le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas réviser le loyer de Monsieur ANDIPATIN et charge le Maire de lui notifier par courrier. Suite à la remise de l'étude thermique réalisée par Eco2Therm, le conseil municipal décide d'engager les travaux du scénario 1 :
 - Isolation des combles par insufflation de ouate de cellulose pour atteindre une résistance thermique de 9 m.k/W
 - Remplacement des fenêtres existantes par des menuiserie double vitrage aux U_w de 1.3 w /m² et des portes d'entrée isolantes et étanches aux U_d de 1.3w/m².k avec entrée d'air autoréglable
 - Mise en place d'une VMC simple flux hygro B. Monsieur GERNEZ se charge de consulter plusieurs entreprises de menuiseries, d'isolation et d'électricité pour leur demander des devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 25 heures .

Fait à Sainte-Colombe Le 10 juillet 2024

Le Maire, Jean-Pierre ROUX

Le Secrétaire de séance, Éric GERNEZ

